UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019

Délibération n°2019.CA.84

Intitulé et descriptif de l'objet :

Approbation de la convention de moyens annexée au plan d'actions (précisions été 2019)

Délibération présentée :

☑ Pour décision

☐ Pour avis

□ Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres:

• Effectif statutaire : 45 (nombre de membres composant le conseil)

• Membres en exercice : 45 (effectif statutaire-sièges vacants)

• Quorum : 23

• Membres présents : 24

Membres représentés : 9 (nombre de personnes ayant donné procuration)

• Total: 33

Décompte des votes :

Refus de vote : 0
Abstention(s) : 2

Votants: 31

(total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)

Pour : 31Contre : 0

Le Conseil d'administration :
☑ Adopte la délibération

•

Fait le 13 décembre 2019

L'Administrateur provisoire d'UBFC

Luc JOHANN

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités